

**ENTENTE RELATIVE À LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS NATIONALES DE LA
CONVENTION COLLECTIVE**

INTERVENUE ENTRE

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX (CPNSSS)**

ET

LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (FTQ)

MARS 2019

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Considérant l'abolition des titres d'emploi d'agent d'intervention (Institut Pinel) (6436) et de garde (Institut Pinel) (6346) et la création d'un nouveau titre d'emploi d'intervenant spécialisé en pacification et en sécurité (Institut Pinel) (6500);

Considérant que les personnes salariées titulaires d'un poste d'agent d'intervention (Institut Pinel) (6436) ou de garde (Institut Pinel) (6346) seront classifiées dans le nouveau titre d'emploi d'intervenant spécialisé en pacification et en sécurité (Institut Pinel) (6500);

Les dispositions nationales de la convention collective entrées en vigueur le 10 juillet 2016 et liant,

d'une part,

Le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux

et, d'autre part,

Le Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ)

sont modifiées de la façon suivante :

1. Le deuxième alinéa de l'article 2 de l'Annexe K est modifié par le retrait, de ce qui suit :
 - 6436 agent d'intervention ou agente d'intervention
 - 6346 garde

2. Le deuxième alinéa de l'article 2 de l'Annexe K est modifié par l'ajout, de ce qui suit :
 - 6500 intervenant spécialisé en pacification et en sécurité (Institut Pinel)

3. Le deuxième alinéa de l'article 5 de l'Annexe K est modifié comme suit :


2 - pour les intervenants spécialisés en pacification et en sécurité (Institut Pinel), commis surveillants d'unité et les instructrices ou instructeurs d'atelier :

Taux 2015-04-01 au 2016-03-31 \$	Taux 2016-04-01 au 2017-03-31 \$	Taux 2017-04-01 au 2018-03-31 \$	Taux 2018-04-01 au 2019-04-01 \$	Taux à compter du 2019-04-02 \$
1 073,00	1 089,00	1 108,00	1 130,00	1 153,00

La présente entente entre en vigueur le 2 avril 2019.


EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ, LE 21 jour de mars 2019.

LE SYNDICAT CANADIEN DE LA
FONCTION PUBLIQUE (SCFP-FTQ)


Karine Cabana


Michel Jolin

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION
DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX (CPNSSS)


Josée Doyon


Alain Turgeon